

Procès-verbal du conseil d'administration du 21 juin 2019

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la décision n°2019-068 en date du 4 juillet 2019 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 octobre 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration du 21 juin 2019 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

*Nombre de membres constituant le conseil : 25
Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : /
Nombre d'abstentions : /*

Fait à Lyon, le 17 octobre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

